



**HAL**  
open science

## Lutter contre la faim : le rôle du Secours national

Jean-Pierre Le Crom

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Le Crom. Lutter contre la faim : le rôle du Secours national. Isabelle von Bueltzingsloewen. Morts d'inanition. Famine et exclusions en France sous l'Occupation, Presses universitaires de Rennes, pp.249-262, 2005, Histoire. halshs-00194532

**HAL Id: halshs-00194532**

**<https://shs.hal.science/halshs-00194532v1>**

Submitted on 6 Dec 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Lutter contre la faim : le rôle du Secours national

Jean-Pierre LE CROM

Lorsque vous interrogez des témoins de l'occupation allemande en France, notamment les citadins, sur les problèmes auxquels ils étaient confrontés pendant cette période, la plupart citent en premier celui de l'alimentation. De fait, les travaux historiques ou contemporains au problème soulignent tous la gravité des conséquences engendrées par les pénuries de nourriture. Dans une recherche publiée au début des années soixante, Michel Cépède note ainsi que la quantité de produits alimentaires achetés durant l'Occupation est inférieure aux 3/4 de ce qu'elle était en 1938, malgré une augmentation de 16 % des dépenses alimentaires dans les budgets familiaux entre 1938 et 1943. Le rationnement officiel (environ 1 400 calories par personne en 1942 et 1943) ne fournit qu'autour des deux tiers des besoins énergétiques ; quant aux autres sources de ravitaillement, elles n'apportent qu'un faible appoint<sup>1</sup>.

Analysant les conséquences de cette situation, les études publiées pendant l'Occupation sont alarmistes. L'une d'entre elles, datée de septembre 1940 et consacrée aux enfants, souligne « les conséquences effroyables pour la population française et très particulièrement pour notre jeunesse de la ration famine, imposée plus par la volonté des autorités occupantes que par notre réelle détresse<sup>2</sup>. » Et d'ajouter que si les ventes libres permettent au mieux de couvrir le quart des besoins non couverts par le rationnement, « la ration calorique peut être élevée de 250 calories environ et portée en chiffres ronds à 1 480 calories, soit à peine la moitié des besoins d'un garçon de 16 ans. » Si rien n'est fait pour y remédier, l'auteur prévoit que « la carence en vitamines B créera des dystrophies, de la

1. Michel CÉPÈDE, *Agriculture et alimentation en France durant la II<sup>e</sup> Guerre mondiale*, op. cit., p. 397 et 398.

2. Archives Nationales (AN), F 60 389, Note du D<sup>r</sup> Lambling, septembre 1940.

perte d'appétit, des troubles nerveux, l'insuffisance de vitamine C de l'anémie, des hémorragies (scorbut), l'insuffisance en vitamines D du rachitisme et si l'on ajoute que l'absence en vitamines A est facteur de diarrhée et diminue la résistance à l'infection, on mesure les conséquences de tous ces troubles dans l'organisme des jeunes [...] LA TUBERCULOSE, LA GRIPPE, LA GASTRO-ENTÉRITE DÉCIMERONT DONC NOTRE JEUNESSE si nous n'y portons pas remède rapidement et les enfants survivants seront physiquement et intellectuellement diminués sinon tarés ». Une autre enquête réalisée en 1941-1942 par le Comité national de l'enfance auprès de quarante-deux pédiatres aboutit aussi à des résultats inquiétants. Elle note en particulier, pour les mères et les nouveau-nés, la croissance de la mortalité infantile précoce de 2,46 % en 1939 à 4,68 % en 1941, les prématurations fréquentes, l'amaigrissement des mères nourrices. Pour l'enfance pré-scolaire, il est constaté des retards dans la croissance et le poids, du rachitisme, de la fatigue précoce, des caries dentaires, le développement anormal des affections cutanées par carence, des cuti-réactions positives très fréquentes dans les milieux de chômeurs et de prisonniers. Pour les enfants d'âge scolaire, les principaux problèmes constatés, moins graves, sont l'inattention, le retard dans la formation, les déformations vertébrales, le ralentissement dans la croissance pondérale, l'amaigrissement, surtout depuis 1941<sup>3</sup>.

Les enfants ne sont pas les seuls touchés par la malnutrition. La classe ouvrière est aussi très concernée. Une enquête réalisée par deux professeurs de médecine de Lyon en juillet 1944 portant sur deux mille personnes constate ainsi un amaigrissement prononcé chez les travailleurs de force, certains ouvriers « ayant pris un faciès et une allure de vieux » et conclut que « s'il n'est pas remédié à cet état de choses, on peut prévoir que d'ici quelques mois, un tiers seulement de la classe ouvrière pourra travailler normalement, un tiers fournira un rendement insuffisant, un tiers ne pourra plus travailler<sup>4</sup> ». Dans le Nord, le service d'approvisionnement des houillères confirme la généralité de la situation :

« Les ouvriers donnent l'impression d'être vidés [...] Les infirmiers estiment que cela est dû à l'insuffisance de l'alimentation [...] les ouvriers venant se faire soigner offrent beaucoup moins de résistance à la souffrance qu'autrefois [...] Les cas d'évanouissement sont nombreux alors qu'il ne s'en produisait que très exceptionnellement<sup>5</sup>. »

Les réponses apportées à cette situation par les pouvoirs publics et la société en général sont extrêmement variées<sup>6</sup>, du marché noir aux « comi-

3. AN, 2 AG 606, Enquête sur l'état actuel des enfants 1941-1942.

4. Maurice MOISSONNIER, « Les ouvriers du Rhône, de la France de Daladier à la France de Pétain : réactions aux conditions matérielles et morales », in Jean-Louis ROBERT et Denis PESCHANSKI (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 108 et 109.

5. Alain PETIT, « Le quotidien ouvrier dans les mines du Nord-Pas-de-Calais », in Jean-Louis ROBERT et Denis PESCHANSKI (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 124.

6. Dominique VEILLON, *Vivre et survivre en France*, op. cit.

tés patates », nom donné par les contemporains aux comités sociaux d'entreprise, qui sont la seule réussite effective de la Charte du travail du fait notamment des initiatives développées en leur sein en matière de cantines, de coopératives de ravitaillement et autres jardins ouvriers. On ignore par contre à peu près tout du rôle joué en la matière par les associations et structures à vocation humanitaire, nées de la guerre ou préexistantes à celle-ci, qu'elles soient locales, comme le Secours social de la communauté bordelaise, ou nationales, comme le Comité ouvrier de secours immédiat, la Croix-Rouge française, les Assistants du devoir patriotique ou le Secours national<sup>7</sup>. Notre propos se limitera à ce dernier du fait de son importance exceptionnelle dans la lutte contre la faim. Avant de développer ce point, il nous semble intéressant, dans un premier temps, de faire une présentation générale de cet organisme qui bouscule les représentations traditionnelles de l'action sociale, clivée entre logiques publique et privée. Dans un troisième temps, nous examinerons concrètement, à travers l'exemple de la Loire-Inférieure, ancienne dénomination de la Loire-Atlantique, les pratiques locales et le jeu des différents acteurs concernés par l'aide alimentaire aux populations malnutries.

### **Le Secours national : présentation générale**

Créé en août 1914 dans l'objectif d'aider les populations civiles à lutter contre les misères nées de la guerre en recueillant des fonds auprès des particuliers et en les répartissant ensuite par l'intermédiaire des œuvres privées, mis en sommeil pendant l'entre-deux-guerres, le Secours national est reconstitué par Édouard Daladier en octobre 1939. Les objectifs sont les mêmes, mais le financement est élargi par l'octroi de subventions publiques et un contrôle est institué auprès des œuvres de guerre faisant appel à la générosité publique. Pétain le transforme à nouveau par une loi du 4 octobre 1940. Placé sous sa présidence d'honneur, il se voit confier une triple mission. D'abord il exerce le monopole des appels à la générosité publique pour les victimes civiles de la guerre. En pratique, ce monopole est loin d'être absolu. La concurrence avec d'autres organismes est importante, notamment avec la Croix-Rouge française, le Comité d'assistance aux prisonniers de guerre (dit comité de Calan) et souvent les collectes sont faites en commun. En contrepartie, le Secours national a la mission de subventionner les œuvres, ce qu'il fait très largement. Au 1<sup>er</sup> août 1944, 12 000 d'entre elles ont reçu des subventions pour un total de 1 600 000 000 francs. Enfin, il a la faculté de demander la dissolution des œuvres au Conseil d'État. Cette disposition prévue à l'article 4 de la loi du 4 octobre 1940 est à l'origine de la dissolution de l'Armée du salut.

7. Ces associations ont fait l'objet d'une première approche, générale, dans Philippe-Jean HESSE et Jean-Pierre LE CROM (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, 2001, chapitre V, p. 183-236. Un ouvrage qui leur est entièrement consacré est en préparation.

Pour faire face à ses missions, le Secours national se constitue progressivement comme une administration. Il est organisé par directions, elles-mêmes divisées en services. Il met en œuvre des lois et des décrets. Il génère ses propres normes, à travers des circulaires datées, numérotées et publiées dans un Bulletin administratif qui ressemble à s'y méprendre aux différents bulletins édités par les ministères. Il est fortement hiérarchisé et centralisé. Il est contrôlé, non sans difficultés, par la Cour des comptes et l'Inspection des finances. Son personnel dirigeant provient, pour partie, des grands corps de l'État, notamment du Conseil d'État. La bureaucratisation, au sens traditionnel cette fois, se manifeste aussi par le nombre très élevé des permanents salariés. De quelques centaines en 1939, il grimpe à 5 000 en 1941 (« Arrêtons-nous » dit déjà le premier président de la Cour des comptes) à 11 700 au 1<sup>er</sup> janvier 1944<sup>8</sup> (et 15 000 en 1945). Le Secours national emploie plus de 1 000 personnes rien qu'à son siège parisien en mai 1943. Le nombre de bénévoles est sensiblement plus élevé : 42 962 selon un bilan d'activité d'avril 1943<sup>9</sup>.

Les ressources du Secours national sont principalement d'origine publique. Pour l'ensemble de la période 1939-30 juin 1946, elles dépassent les vingt milliards de francs et, pour la seule année 1943, atteignent 3 milliards 219 millions de francs, ce qui représente un peu plus de 3 % des recettes fiscales, hors emprunt, de l'État français<sup>10</sup>. La part des subventions et recettes affectées représente 55 % du montant total des ressources. En 1943, la subvention du budget général représente moins de 10 % des recettes. Le reste provient donc des recettes affectées qui sont fort diverses. On y trouve pêle-mêle le produit des tranches de la Loterie nationale, principale ressource pour un montant de 938 millions pour la même année 1943, le produit d'un prélèvement de 2 % sur les ventes aux enchères publiques, 1 % des produits du pari mutuel, le produit de la vente des objets abandonnés sur la voie publique, le produit de la vente des biens des Français déchus, souvent juifs ou qualifiés comme tels. L'autre partie des recettes est constituée des ressources propres qui représentent 45 % du total en moyenne sur l'ensemble de la période 1939-30 juin 1946, mais avec une forte diminution relative dans le temps. Ces ressources propres peuvent elles-mêmes être divisées en deux catégories : le produit des collectes (d'argent, de produits alimentaires, de vêtements, etc.) organisées au cours de campagnes nombreuses et les dons, essentiellement ceux des entreprises alléchées par les exonérations fiscales dont ils font l'objet. Entièrement déductibles des impôts, ils doivent être faits au Secours national, mais ils peuvent être pré-affectés à certaines associations pour 50 % de leur valeur. Les ressources sont donc essentiellement

8. Archives de la ville de Paris, 24 w 1.

9. AN, 2 AG 436. Bilan d'activité d'avril 1944.

10. Yves BOUTHILLIER, *Le drame de Vichy*, tome II : *Finances sous la contrainte*, Paris, Plon, 1951, annexes, p. 535.

d'origine publique. Ces différents éléments n'empêchent pas le Conseil d'État de considérer que le Secours national est un organisme privé<sup>11</sup>.

Deux autres caractéristiques du Secours national méritent d'être évoquées. La première est la très forte instrumentalisation dont il fait l'objet de la part de Vichy comme en témoigne le refrain du « chant du Secours national » :

« Lorsque Pétain fit le don de sa personne,  
Il nous fallait aussi en mettre un coup  
Et devant le drapeau qui frissonne  
Près de lui, nous venons tous, nous venons tous!  
Car la Patrie a besoin de courage  
Pour se refaire et forcer le destin  
C'est Pétain qui est notre meilleur gage  
Vive Pétain! Vive Pétain!! Vive Pétain!!! »

Jusqu'à la Libération, pas une affiche, pas un film, pas un reportage radio consacré à l'action du Secours national ne sera réalisé et diffusé sans qu'y soit associée l'image du Chef de l'État français. Cette situation ne doit rien au hasard. Elle est due à la volonté du cabinet du maréchal Pétain qui, dès le début de l'Occupation, avait bien compris les bénéfiques politiques que celui qui avait fait à la France « le don de sa personne » pourrait tirer de l'action du Secours national :

« Une propagande directe en faveur du Maréchal serait très délicate à réaliser en zone occupée [...] Tout au contraire, une propagande en faveur du Maréchal, réalisée par l'intermédiaire du Secours national et de l'Entraide d'Hiver, peut s'exercer dans des conditions très favorables. Le Chef de l'État ayant pris sous sa haute autorité le Secours national et choisi lui-même le président de l'Entraide d'Hiver, il est normal que soit attribué au Maréchal le bénéfice moral des innombrables résultats obtenus par le Secours national et l'Entraide d'Hiver [...] dans le grand public, l'unanimité s'est faite sur l'idée que le Maréchal venait en aide, grâce au Secours national et à l'Entraide d'Hiver, à toutes les détresses. À notre avis, actuellement, la propagande en faveur du Maréchal, réalisée à travers les multiples activités du Secours national et de l'Entraide d'Hiver est la seule qui puisse s'exercer librement et efficacement<sup>12</sup>. »

Une seconde caractéristique du Secours national réside dans le fait que son action déborde très largement le cadre initial fixé, à savoir l'aide aux victimes civiles de la guerre. En effet, il n'intervient pas seulement en faveur des réfugiés, des sinistrés voire des internés des camps et des prisons; il développe aussi une aide multiforme à l'enfance, *via* principalement les colonies de vacances, aux personnes âgées, *via* le parrainage des vieillards, aux femmes de prisonniers dans les centres d'assistance par le travail; il soutient des structures destinées à l'enfance délinquante ou pré-délin-

11. Conseil d'État, 2 avril 1943 (arrêt Musin), *La Gazette du Palais*, 17 novembre 1943.

12. AN, 2 AG 500. Note non datée (mais de 1941), non signée.

quante, etc. Bref, il a tendance à devenir « un État dans l'État » au point d'être violemment dénoncé pour ses tendances hégémoniques par certains préfets et ministres. Dans cette action multiforme, l'aspect le plus important est cependant la lutte contre la faim, qui représente 28,7 % de son budget en 1941<sup>13</sup>.

### La lutte contre la faim

Du 1<sup>er</sup> janvier 1941 jusqu'à la Libération, le Secours national sert 470 millions de rations dans ses cuisines d'entraide, non compris celles servies aux sinistrés, et 405 millions de rations dans les cuisines scolaires. Ces bilans peuvent être comparés avec ceux des Restos du cœur. En 1943, le Secours national distribue 160 millions de repas dans 2 800 cuisines d'entraide<sup>14</sup> ; au cours de l'hiver 1997-1998, les Restos de Coluche servent 59 millions de repas dans 531 relais. Presque trois fois plus donc pour le Secours national, mais pour une population à peu près identique : 575 000 personnes secourues pour les Restos du cœur, 500 000 environ pour le Secours national. On tient ici une différence importante. Les personnes secourues en 1943 s'alimentent principalement par le Secours national, la moyenne de repas annuel par personne s'établissant à 320 ; à l'inverse, le recours aux Restos du cœur est plus épisodique, chaque personne recevant en moyenne 102 repas.

Par souci propagandiste, le Secours national affiche régulièrement ses résultats. En réalité, en matière d'aide alimentaire, il intervient rarement seul. Les cantines scolaires sont très souvent gérées par les municipalités ou les caisses des écoles, les cuisines d'entraide également par les municipalités ou par des œuvres, surtout les Assistants du devoir patriotique, l'Armée du salut ou les Petites sœurs des pauvres, traditionnellement actives dans l'organisation de soupes populaires, de fourneaux économiques et de repas à bon marché. Le rôle du Secours national est d'aider à financer leur démarrage, notamment par l'attribution de bons-matières destinés à la réfection des anciennes soupes populaires, d'assurer les compléments de vivres nécessaires à la confection des repas, de prendre en charge la gratuité ou la semi-gratuité pour ceux qui ne peuvent pas payer, soit 30 % des aidés environ<sup>15</sup>. Une participation fixe à la ration servie dans les cantines scolaires, représentant le quart ou le tiers du prix de revient selon les cas, est également assurée par le Secours national.

La recherche menée jusqu'à présent n'a pas permis d'établir précisément l'origine des denrées distribuées et son évolution. Il est cependant possible

13. Janice CLÉMENT, *Le Secours national en Indre-et-Loire occupée (1940-1944). Étude sur le contrôle étatique d'une œuvre de charité privée*, mémoire d'histoire soutenu à l'université F. Rabelais, Tours, 1999, p. 37.

14. AN, 351 AP 160.

15. AD Cantal, 419 F 19.

d'affirmer qu'en octobre 1941, elles proviennent du Secrétariat d'État au ravitaillement pour les denrées contingentées, et du marché libre pour les denrées non rationnées, selon des modalités très diverses qui vont de l'achat au détaillant à la concession d'une carte d'acheteur de gros privilégié. Mais cette formule comporte de graves inconvénients :

« Lorsque le Secours national arrive devant les grossistes sur un marché, ses besoins sont tels que, pour les satisfaire, il faudrait souvent « vider le carreau et qu'il ne reste donc plus rien pour les acheteurs individuels. En 1941, d'autres solutions sont recherchées. L'Entraide d'hiver (la structure parisienne du Secours national) se voit affecter pour le ravitaillement de la région parisienne des zones de production où elle s'adresse directement aux acheteurs en gros. Dans d'autres régions, le Secours national agit « comme acheteur direct à la production et [émet] des bons de transport, de façon à assurer le ravitaillement de ses soupes par un prélèvement direct sur la récolte<sup>16</sup>. »

Dans un rapport remis à Pétain le 24 octobre 1941, il est également prévu de délimiter des zones de production qui seraient affectées au ravitaillement de chaque ville principale. À l'intérieur de ces zones, des tournées de collectes seraient organisées sous l'angle d'une vaste propagande de solidarité et d'entraide nationale. On prévoit dans ce cadre d'amener devant la porte des fermes, des « femmes enceintes aux traits tirés, [des] enfants hâves et cachectiques<sup>17</sup> ». Rien ne permet cependant d'affirmer que ce projet ait réellement vu le jour.

Les renseignements sont plus nombreux sur les bénéficiaires. Les cantines scolaires admettent en général tous les enfants sans distinction, les repas étant gratuits pour les plus nécessiteux. Dans les départements où le ravitaillement est difficile, l'accès est toutefois réservé à ces derniers ainsi qu'aux enfants qui sont trop éloignés de leur domicile pour rentrer déjeuner. Dans une minorité de cas, la cantine est réservée aux enfants de prisonniers, de réfugiés et de familles nombreuses. Les cuisines d'entraide sont a priori réservées d'abord aux familles nécessiteuses, puis aux chômeurs, aux sinistrés et aux vieillards. À Paris et dans la région parisienne, il existe cinq catégories de bénéficiaires : les chômeurs, les allocataires militaires, les assistés obligatoires, les indigents et les réfugiés, soit, en mai 1941, une population de 727 407 personnes. Pourtant 16 % seulement d'entre eux sont inscrits<sup>18</sup>. La situation évolue à partir de l'automne 1941. Un rapport remis au maréchal Pétain à la fin octobre souligne que la clientèle des soupes populaires va passer de 600 à 1 800 personnes à Cahors, de 40 000 à 120 000 voire 200 000 à Lyon, de 200 000 à 500 000 et peut-être un million à Paris. À Nantes, les onze restaurants municipaux distribuent

16. AN, 2 AG 500. Rapport remis à Pétain, 24 oct. 1941.

17. *Idem*.

18. AN, F 60 389. Rapport présenté au gouvernement par le Comité d'action de l'Entraide d'hiver du Maréchal, 6 juin 1941.

25 000 repas par jour en novembre 1941, soit cinq fois plus que l'année précédente et alimentent 97 cantines scolaires<sup>19</sup>. Par ailleurs, de toutes parts affluent des demandes que le Secours national est incapable de satisfaire : c'est le délégué de Marseille qui demande l'autorisation d'ouvrir des restaurants pour les ouvriers des industries de l'huilerie ; à Lyon, c'est le maire qui souhaite voir le Secours national prendre en charge la gestion de plusieurs centaines de restaurants populaires ou de charcuteries dans lesquels seraient confectionnés des plats uniques ; c'est encore le secrétaire d'État à la santé qui veut que le Secours national attribue un complément d'alimentation aux pensionnaires des hôpitaux, hospices et sanatoria ; c'est enfin le puissant Comité économique interministériel qui charge le Secours national de distribuer plus de 200 000 rations alimentaires par jour aux populations ouvrières du Nord et du Pas-de-Calais<sup>20</sup>.

La caractéristique commune à ces demandes est qu'elles ne sont pas limitées à la seule clientèle des indigents. Incapable de nourrir une grande partie de la population des villes, le Secours national est amené à définir clairement sa politique. Le principe retenu est de ne prendre la responsabilité du ravitaillement, soit directement, soit par les œuvres qu'il contrôle, « qu'à l'égard de ceux dont les ressources sont insuffisantes pour qu'ils puissent se procurer aux conditions ordinaires du commerce, le minimum de nourriture nécessaire à leur état ». L'insuffisance des ressources n'est pas définie par l'appartenance à une catégorie déterminée (chômeurs, assistés, assurés sociaux, petits rentiers, petits retraités, etc.), mais par la somme globale dont la personne secourue dispose pour subvenir à ses besoins. Une circulaire fixe cette somme aux trois-quarts du salaire moyen départemental, majoré des charges de famille pour favoriser les chefs de famille nombreuse<sup>21</sup>. Des exceptions sont envisagées, notamment le soutien financier aux cantines d'usines, qui peuvent rassembler autour de la même table des ouvriers à salaire normal et d'autres à salaires bas, comme les manœuvres, ou à temps de travail réduit. Pour le Secours national, ce soutien doit être strictement limité dans le temps car il a pour résultat « de permettre aux patrons de ne pas relever les salaires, [...] de transformer des travailleurs en secourus et [de leur faire] perdre ainsi le sentiment de dignité qu'éprouve l'homme qui subvient à ses besoins par le travail<sup>22</sup> ».

Les témoignages manquent pour rendre compte des pratiques adoptées par les cantines vis-à-vis des bénéficiaires. Nous ne disposons que d'une enquête réalisée dans la région parisienne par le journal collaborationniste *Je suis partout* du 7 mars au 11 avril 1942, à raison d'un article par semaine. L'auteur, très critique, souligne surtout la diversité des situations.

19. *Le Phare de la Loire*, 7 nov. 1941.

20. AN, 2 AG 500. Rapport remis au maréchal Pétain, 24 oct. 1941.

21. *Idem.*

22. *Ibid.*

Le centre de Château-Landon est, avec celui du XV<sup>e</sup> arrondissement, considéré comme l'un des meilleurs de la capitale. Avec quatre salariés pour 450 couverts, il possède une « organisation parfaite, rien d'imprévu », mais les bénéficiaires « mangent en silence, sans se regarder, comme s'ils avaient peur de percer la douleur du voisin ». À l'inverse, une autre cantine, anonyme, est accusée de ne pas porter la soupe à domicile et de n'avoir dressé aucune table pour la consommer sur place :

« Ceux qui veulent profiter de la chaleur du local doivent se dissimuler dans un coin et laper leur pâtée ainsi que des chiens. Pour les autres, au bout du chemin, ils peuvent la faire réchauffer, s'ils ont du feu<sup>23</sup>. »

La lutte contre la faim ne se limite pas aux cuisines d'entraide et aux cantines scolaires. Le Secours national organise aussi à partir de 1941 des goûters des mères. Il en existe 3 840 en juin 1943 dans lesquels les enfants d'âge pré-scolaire, leurs mamans ou les femmes enceintes peuvent trouver des compléments de nourriture adaptés à leurs besoins spécifiques. L'organisation de colonies de vacances a également une visée alimentaire : les responsables du Secours national soulignent qu'en 1941 les « colons » gagnent 1,7 kg et 1,2 cm en moyenne pendant leur séjour. Mais l'une des plus importantes opérations du Secours national en matière alimentaire est la distribution dans les écoles de comprimés vitaminés contenant de la vitamine C antiscorbutique et de la vitamine B1 et de biscuits caséinés. Selon leur âge, les enfants en reçoivent 2, 4 ou 6. Pour les enfants de 6 à 10 ans, l'apport calorique mensuel de ces biscuits équivaut à 300 grammes de pain, 500 grammes de viande et 100 grammes de sucre<sup>24</sup>. De l'armistice à la Libération, 50 000 tonnes de biscuits caséinés sont ainsi distribués. Le Secours national intervient enfin en amont, au niveau de la production d'aliments. Il organise ou soutient des conserveries familiales (112 en 1942) et des centres de déshydratation (6 en 1942). Il aide également les possesseurs de jardins familiaux dont le nombre dépasse les trois millions en 1943 (contre un million en 1939) en distribuant outils, graines, plants, semences, engrais, etc. En 1943, ces jardins, d'une superficie moyenne de 400 m<sup>2</sup>, assurent 3 % des besoins en calories et 6 % des besoins en protéines<sup>25</sup>, mais aussi des revenus non négligeables puisqu'on estime qu'un mètre carré rapporte en moyenne dix francs de revenus<sup>26</sup>.

23. Numéro du 14 mars 1942.

24. Archives de la ville de Paris, 24 w 6. Conférence de M. Raverdy, directeur général des approvisionnements du Secours national à la Société scientifique d'hygiène alimentaire, 10 juin 1943.

25. *Idem*.

26. Archives de la ville de Paris, 24 w 13. Congrès des délégués départementaux du Secours national, 1942.

## L'exemple de la Loire-Inférieure<sup>27</sup>

Comme déjà signalé, le Secours national n'est pas seul dans la lutte contre la faim. « Œuvre des œuvres », il ne se substitue normalement pas aux associations. Dans la réalité cependant, la situation est plus complexe et varie selon les configurations locales. Pour mieux cerner les pratiques, prenons l'exemple de la Loire-Inférieure, actuelle Loire-Atlantique.

Le fait d'appartenir à une région agricole, d'être environnée de terres maraîchères nombreuses aux portes de la ville et d'être proche de la mer explique sans doute que la situation de Nantes apparaît « privilégiée », selon l'opinion du préfet, en mars 1942. Privilégiée peut-être, mais malgré tout inquiétante. À la même période, les délégués de l'ex-CGT font le point sur les difficultés de ravitaillement devant le préfet :

« Les quantités de pommes de terre distribuées sont insuffisantes, et certains bruits courent qu'une partie des stocks conservés par le Ravitaillement ont été rendus inutilisables par la gelée. Les rations de pain et de viande sont également insuffisantes pour les travailleurs, qui doivent fournir un gros effort physique. Quant au vin, la répartition qui en est faite touche au scandale, dans un pays de production comme le nôtre. On ne trouve plus de vin de table, mais on voit dans toutes les vitrines des vins en bouteilles, soit disant d'appellation contrôlée, mais en flacon de la veille, et qui atteignent des prix astronomiques. On demande à l'ouvrier de produire, mais pour produire, il faut être fort. Les rations distribuées ne permettent plus au travailleur de récupérer les forces qui lui sont indispensables. Cette situation ne peut plus durer<sup>28</sup>. »

La principale raison des pénuries tient aux prélèvements massifs opérés au profit des Allemands. Tous les mois, 2 000 bovins, 2 000 porcs et 3 000 veaux quittent la Loire-Inférieure. L'insuffisance alimentaire engendre de graves problèmes de santé. À Saint-Nazaire, les radiographies pratiquées sur les travailleurs font apparaître une recrudescence inquiétante de la tuberculose et la sous-alimentation rend impossible les heures supplémentaires. Pour les plus démunis, la situation devient extraordinairement difficile.

En Loire-Inférieure, la lutte contre la faim diffère selon les villes. À Saint-Nazaire, la ville ne possédant pas de structure capable d'apporter de l'aide alimentaire à la population, le Secours national crée lui-même des cuisines d'entraide qui distribuent, dans trois centres, plus de 14 000 repas par mois à un prix variant entre 1 et 4 francs. Les rations sont distribuées pour être emportées et consommées à domicile. À partir des bombardements de mars 1942, 5 000 repas supplémentaires sont prépa-

27. Ces informations proviennent d'un rapport réalisé pour la Mission Recherche (MiRe) du Ministère de l'emploi et de la solidarité : Jean-Pierre LE CROM et Jean-Noël RETIÈRE, *Nourrir, vêtir. Socio-histoire de la solidarité d'urgence à Nantes (1930-2000)*, sept. 2000.

28. Archives Municipales de Nantes (AMN), H4 178. Compte rendu de la réunion du 3 mars 1942.

rés pour les évacués du quartier du vieux Saint-Nazaire<sup>29</sup>. À Nantes, le rôle du Secours national est relativement moins important. Certes, comme dans tout le département, il procède à des distributions de biscuits caséinés dans 157 écoles primaires nantaises et 32 groupements d'apprentis, de comprimés vitaminés et cède, à titre onéreux, des confitures, des flocons d'avoine et des farines aux cantines scolaires, mais il intervient peu dans les cantines d'entraide, du fait de l'existence et du développement des restaurants municipaux. Le nombre de restaurants municipaux passe en effet de onze en 1940 à seize en 1942, le nombre de repas doublant en un an pour atteindre 20 000 à 25 000 par jour en 1942 (pour une population avoisinant les 200 000 personnes avant les bombardements de septembre 1943). Le service des restaurants municipaux assure aussi l'approvisionnement des cantines scolaires ouvertes désormais aux enfants des écoles « libres » et des orphelinats. Le nombre d'enfants, pour la plupart nourris gratuitement, atteint 6 000 en 1942<sup>30</sup>. Il pourvoit également les cantines d'usine, seize de manière régulière et quinze autres plus irrégulièrement, le camp de travail, la prison, etc. Au total, cent-trois lieux différents sont ravitaillés par les restaurants municipaux<sup>31</sup>. Si, à la suite des bombardements de 1943, le nombre de repas servis diminue du fait de l'évacuation d'une partie importante de la population, les restaurants municipaux fournissent en revanche gratuitement des milliers de repas et de casse-croûtes aux équipes de sauveteurs de Nantes et de l'extérieur : miliciens, chantiers de jeunesse, police, gendarmes, pompiers, mineurs, équipes de déblaiement, etc.<sup>32</sup>.

Naturellement, la clientèle se transforme. Elle se compose, durant les années noires, de moins d'indigents en état de précarité permanente et de plus de « nouveaux pauvres » et de « misères cachées », ouvriers ou petits rentiers ruinés par l'inflation galopante<sup>33</sup>. En conséquence, l'assistance doit s'adapter à cette nouvelle situation et être organisée de manière plus collective :

« Les “nécessiteux” ne sont plus exclusivement ceux qui sont dépourvus de moyens pécuniaires. L'assistance ne doit pas revêtir les formes anciennes de l'aumône ou de la charité plus discrète. Elles doivent s'élargir jusqu'à porter secours à ceux qui, socialement, pouvaient être classés parmi les heureux, mais qui maintenant ne peuvent toujours manger à leur faim ni se vêtir suffisamment, tout simplement parce que les modes de distribution individuelle de denrées, ou de vêtements sont aujourd'hui inopérants. On en vient logiquement à la répartition collective, à l'entraide sociale. Cela suppose beaucoup d'imagination, et de cœur constamment

29. AMN, H 4 C111. Journée départementale du Secours national, 23 avril 1942.

30. AMN, H 4 178. Notice sur les restaurants municipaux.

31. AMN, H 4 178. Lettre du maire de Nantes au préfet, 26 janvier 1942.

32. AMN, H 4 180. Note du chef des services de ravitaillement, 8 nov. 1943.

33. AMN, 1 BA in 8 47.

en éveil, et la rupture avec certaines habitudes, certaines formes administratives périmées<sup>34</sup>. »

L'influence majeure des restaurants municipaux n'empêche pas une floraison d'initiatives très diverses. À Nantes existent aussi huit restaurants d'entraide gérés par des œuvres, des congrégations religieuses ou des pensionnats, qui servent 1 400 repas par jour à la fin de l'Occupation. Le personnel municipal dispose également de cinq « popotes » qui servent jusqu'à 3 200 repas par semaine. La préfecture, qui crée également sa « popote », n'est pas en reste. Pour la classe moyenne sont créés deux restaurants avec l'aide du Secours national qui leur accorde une subvention couvrant entièrement les frais d'installation. Le premier est géré par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et sert 175 déjeuners en 1942. Le second est tenu par les Assistants du devoir patriotique, la « filiale » du Parti social français, très active à Nantes jusqu'à sa dissolution par les Allemands.

Le recours au restaurant comme modalité de l'aide alimentaire ne fait pas l'unanimité. Certains mouvements familiaux y voient « le danger grave de disloquer encore davantage les familles » et recommandent plutôt une répression accrue du marché noir, une meilleure publicité des sanctions, le parrainage de familles déshéritées de la ville par des familles rurales, le développement de l'approvisionnement familial<sup>35</sup>. Préserver l'unité familiale, c'est avec cet objectif qu'est mise en place la formule du plat unique préparé par des restaurateurs ou des charcutiers à destination de familles déshéritées. Celle-ci, initiée à Nantes en janvier 1941, est ensuite exportée dans quelques villes de France. À la demande de la préfecture et grâce à des denrées provenant du Ravitaillement général, les commerçants préparent et vendent à prix réduit soit un plat cuisiné, soit un potage aux personnes ne disposant pas d'un revenu supérieur à 1 200 francs par mois (montant du salaire moyen départemental masculin), augmenté de 400 francs par personne supplémentaire à charge et par mois, vivant au foyer du chef de famille<sup>36</sup>. 51 hôtels-restaurants et 42 charcutiers nantais jouent le jeu des « placos », mais les problèmes de transport des denrées auxquels ils sont confrontés aussi bien que les barèmes qui écartent du système la plupart des ouvriers se conjuguent pour limiter l'expérience à environ 2 000 bénéficiaires en mars 1943, nettement moins que ce qui était prévu.

Cette activité multiforme en matière d'aide alimentaire fait passer au second plan celle du Bureau de bienfaisance. Alors qu'elles avaient fortement augmenté avec l'accueil des réfugiés en 1940, les dépenses de ce dernier diminuent nettement, même en francs courants, en 1941 et 1942, le nombre de secourus étant lui-même en baisse. La part des bons de pain et

34. *Le Phare de la Loire*, 12 février 1942.

35. AMN, H 4 178. Lettre du Centre départemental de coordination et d'action des mouvements familiaux au préfet, 8 décembre 1942.

36. AMN, H 4 178. PV de la réunion de la commission chargée d'étudier la distribution d'un plat unique par les hôteliers et les charcutiers (4 février 1941).

des bons de denrées alimentaires diverses constitue cependant encore une part importante des dépenses, contrairement à celle de l'aide vestimentaire<sup>37</sup>.

### Évolution financière du Bureau de bienfaisance de Nantes de 1938 à 1941 (en francs)

	recettes	dépenses	nombre de secourus	pain-alimentation	vêtements
1938	1 849 048	1 860 196	3 503	509 481	20 983
1939	1 959 107	1 889 398	2 813	507 744	18 000
1940	3 126 357	3 009 016	2 429	510 322	27 765
1941	2 048 798	2 013 939	2 085	722 334	115
1942	3 575 279	1 989 743	1 732	473 405	3 595

Source : AD Loire-Atlantique, 2 X 191.

À cet égard, le Bureau de bienfaisance de Nantes ne fait pas exception. De manière générale, les dépenses globales des bureaux de bienfaisance français augmentent peu en francs courants, passant de 330 millions de francs en 1940 à 476 en 1944, ce qui représente une baisse en francs constants. Cette baisse peut être expliquée par les choix du gouvernement de Vichy qui préfère financer largement un organisme comme le Secours national, qu'il contrôle et peut utiliser à des fins propagandistes, plutôt que de miser sur des organismes décentralisés sur lesquels il ne possède aucun pouvoir. Peut-être faut-il voir aussi dans cette nouvelle configuration l'effet des souffrances et des misères nées de la guerre. De par leur histoire et leur fonctionnement, les bureaux de bienfaisance n'étaient sans doute pas adaptés à répondre à des situations présentant tout à la fois un caractère d'urgence et un caractère de masse.

De cette première approche de l'aide alimentaire pendant la Seconde guerre mondiale, qui demanderait à être exemplifiée par d'autres études locales ou régionales, il est possible de dégager trois conclusions principales.

Il faut d'abord constater que, par l'importance des dispositifs et des sommes engagés, du nombre de bénéficiaires, des personnes mobilisées, la période de l'Occupation est exceptionnelle du point de vue de l'aide alimentaire. Elle se distingue par exemple nettement de celle de l'entre-deux-guerres. La comparaison diachronique de la scène nantaise est de ce point de vue éclairante. Dans les années trente, il existe onze restaurants municipaux (contre seize en 1942) qui servent 3 000 repas par jour en 1931 (non compris les 2 000 enfants indigents nourris dans les cantines scolaires) contre 20 000 à 25 000 en 1943. Le deuxième enseignement porte

37. AD Loire-Atlantique, 2 X 191. Bureau de bienfaisance de Nantes.

sur l'évolution du profil des bénéficiaires. « Les pauvres diables trop minables, des sans domicile, des sans ressources normales, souvent de lamentables déchets, incapables de se relever » qui, selon un journaliste de *Ouest-Éclair*<sup>38</sup>, fréquentaient majoritairement les restaurants municipaux en 1925 partagent désormais leur maigre pitance avec d'autres catégories de la population : ouvriers à bas salaire, professions intellectuelles et libérales paupérisées, petits rentiers victimes de l'inflation, etc. pour lesquels de nouveaux modes de distribution, moins infamants que la soupe populaire, sont recherchés. Le troisième point important touche aux structures concernées et à l'organisation. À Nantes, dans les années trente, l'aide alimentaire aux démunis se partage entre l'action publique (Bureau de bienfaisance et restaurants municipaux), celle des associations qui mènent une action permanente en ce domaine, du Secours immédiat, d'obédience laïque et républicaine, aux conférences de Saint-Vincent de Paul en passant par des restaurants d'entraide catholiques gérés par les épouses de grands industriels nantais (les Cossé, Talvande, Amieux, etc.), celle enfin d'organisations très diverses, associatives, syndicales ou politiques, qui interviennent à l'occasion d'une grève ou d'une inondation. La période de l'Occupation fait évoluer cette configuration sous l'effet de la rationalisation mise en œuvre par le Secours national. Détenteur des ressources et soucieux de leur bonne utilisation, même si beaucoup de dérives sont constatées, il peut choisir ou privilégier certaines initiatives plutôt que d'autres. De fait, après la guerre, l'aide alimentaire sur le territoire nantais se trouve transformée. Les Conférences de Saint-Vincent de Paul sont les seules à survivre et à continuer leurs actions après la guerre<sup>39</sup>, désormais accompagnées par les Petites soeurs des pauvres et le Secours catholique<sup>40</sup>. On ne peut pas dire pour autant que le Secours national a favorisé la modernisation du « champ » de l'aide alimentaire qui, dès la fin des années 1940, redevient résiduelle, ne touchant pratiquement que les vieillards, principaux exclus des trente glorieuses. En réalité, dans ce domaine, la période de Vichy a bien été une « parenthèse » comme la pénurie alimentaire elle-même.

---

38. *Ouest-Éclair*, 24 octobre 1925.

39. Jean-Noël RETIÈRE, « Vivre sa foi, nourrir les pauvres. Sociohistoire de l'aide alimentaire confessionnelle à Nantes des années trente à nos jours », *Genèses*, n° 48, septembre 2002, p. 4-29.

40. Le Secours populaire français ne s'implantera à Nantes que dans les années 1970.